

VD_FINDINFO Arrêt / 2012 / 907 vom 6. Dezember 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-12-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2012__907

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2012 / 907 du 6 décembre 2012

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2012 / 907 del 6 dicembre 2012

Regeste

RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR{AVS} | 52 LAVS

Erwägungen

E. 5

Il s'ensuit que, sur le montant total (capital, frais et intérêts moratoires) de 2'458 fr. 90 réclamé par la CCVD, les recourants lui doivent un montant de 2'378 fr. 90 (784.45 + 969.95 + 120 + 504.50). Partant, le recours est partiellement admis et la décision attaquée doit être réformée en ce sens que les recourants doivent verser le montant de 2'378 fr. 90 à la CCVD. Pour le reste, vu les considérants qui précèdent, le recours doit être rejeté.

E. 6

La procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPG), il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires. Il n'y a pas lieu d'allouer des dépens, dès lors que les conclusions des recourants sont pour l'essentiel rejetées et que ces derniers ne sont pas représentés par un avocat (art. 61 let. g LPG). Par ces motifs, le juge unique prononce : I. Le recours est partiellement admis. II. La décision sur opposition rendue le 14 juillet 2011 par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS est réformée en ce sens que les recourants N. _____ et Z. _____ sont condamnés à payer à ladite caisse un montant de 2'378 fr. 90 (deux mille trois cent septante-huit francs et nonante centimes). III. Il n'est pas perçu de frais judiciaires ni alloué de dépens. Le juge unique : Le greffier : Du L'arrêt qui précède est notifié à : ■ N. _____ et Z. _____ ■ Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS - Office fédéral des assurances sociales par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.